



Guide d'accueil des Marocains Résidents à l'Étranger

ETE 2008

- Organisation de l'opération d'accueil
- Prestations fournies par les comités d'accueil
- Coordonnées de contact avec le comité central d'accueil
- Coordonnées des comités d'accueil au sein des cours d'appel

Coordonnées de contact des comités d'accueil au sein des cours d'appel		
Cours d'appel	N° Tél et de fax du responsable auprès du tribunal au parquet	N° tél et de fax du responsable auprès du tribunal à la présidence
Rabat	037.56.42.09 037.56.41.96	037.56.42.08 037.56.42.06
Kénitra	037.37.93.10 037.37.01.54	037.37.83.04 037.37.47.83
Casablanca	022.93.85.71 022.93.85.74	022.93.85.70 022.93.85.69
El jadida	023.34.30.87 023.34.17.31	023.34.24.79 023.35.07.08
Fés	035.62.28.47 035.65.26.88	035.62.28.47 035.62.25.14
Meknès	035.52.18.42 035.51.21.88	035.52.18.44 035.52.18.44
Errachidia	035.57.26.03 035.57.30.05	035.57.25.38 035.57.25.23
Marrakech	024.44.73.23 024.44.99.04	024.44.73.07 024.44.73.07
Ouarzazate	024.88.21.91 024.88.26.78	024.88.27.46 024.88.47.21
Safi	024.62.36.80 024.62.35.92	024.62.31.37 024.62.35.92
Agadir	028.22.71.84 028.22.71.82	028.22.18.15 028.22.70.06
Laâyoune	028.89.32.15 028.89.11.78	028.89.46.02 028.89.11.78
Settat	023.40.32.86 023.40.32.26	023.40.32.46 023.40.39.33
Béni Mellal	023.48.23.41 023.48.64.69	023.48.29.51 023.48.29.51
Khouribga	023.56.29.05 023.56.17.55	023.56.14.76 023.56.27.02
Taza	035.21.13.54 035.21.28.84	035.21.13.53 035.21.13.66
Oujda	036.68.19.74 036.69.08.31	036.68.38.24 036.68.47.13
Nador	036.60.67.52 036.33.14.05	036.60.66.76 036.60.54.57
Al houceïma	039.84.13.73 039.98.48.86	039.98.27.19 039.84.13.74
Tanger	039.32.22.29 039.94.44.70	039.32.22.27 039.32.23.24
Tétouan	039.97.08.33 039.97.08.76	039.97.39.81 039.97.39.81



Consultez notre site web à l'adresse suivante:

www.justice.gov.ma

Numéro vert

080003535

Organisation de l'opération d'accueil

Chère concitoyenne , cher concitoyen résidant à l'étranger ,

En application des Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, que Dieu le glorifie, visant à accorder une attention toute particulière aux marocains résidents à l'étranger, le ministère de la justice a mis en place des unités d'accueil pour vous permettre de vous renseigner sur l'état d'avancement de vos affaires.

Vous pouvez faire appel à ces unités d'accueil tant au niveau central qu'au niveau des juridictions.

Ces unités sont constituées comme suit :

- Le comité d'accueil central : réunit des magistrats et des cadres de l'inspection générale, de la direction des affaires civiles, de la direction des affaires pénales et des grâces et le centre de suivi et d'analyse des requêtes du ministère ;
- Le comités d'accueil au sein des Cours d'appel : réunit un conseiller, un substitut du procureur général du Roi et un secrétaire greffier.
- Des comités similaires sont institués dans les tribunaux de commerce et les tribunaux administratifs.

Prestations fournies par les comités d'accueil

Ces comités ont pour mission de :

- Recueillir vos plaintes et prendre note de vos doléances relatives aux affaires ayant trait au secteur judiciaire ;
- Assurer votre information et vous apporter conseil, le cas échéant ;
- Rechercher des solutions immédiates en coordination avec les autorités compétentes ;
- Assurer le suivi de l'évolution de vos demandes tendant à activer les formalités de traitement des affaires et l'exécution des jugements, tenant compte de votre court séjour sur le territoire national ;
- Coordonner avec les auxiliaires de justice pour régler les difficultés liées à vos affaires ;
- Veiller à activer l'accomplissement des formalités relatives aux différents documents délivrés par les juridictions ;
- S'enquérir de l'état d'avancement de vos affaires devant les différentes juridictions et vous faire part du résultat de ces démarches ;
- Poursuivre le suivi des mesures relatives aux affaires objet de votre requête, après votre retour à votre pays d'accueil et vous en informer, de façon à vous dispenser du déplacement nécessaire pour obtenir cette information.

Coordonnées de contact avec le comité central d'accueil

Afin de faciliter le contact avec les membres du comité central d'accueil, le ministère de la justice a mis à votre disposition le **numéro vert suivant** :
080003535

Vous pouvez également prendre contact avec le comité précité par téléphone aux numéros ci-après :

037721121

037263196

Le numéro de télécopie du comité central d'accueil est :

037263682

037738562

Vous pouvez en outre contacter le poste 210 par les numéros de téléphone du service central du ministère de la justice :

037732941

037732942

037732943

037732944

037732945

037732946